



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

adoption

Question écrite n° 101733

Texte de la question

M. Bernard Gérard appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la procédure d'adoption nationale. Récemment, l'académie de médecine, dans un rapport sur ce sujet, a démontré les limites de cette procédure qui ne permet qu'à un nombre très réduit d'enfants d'être adoptés. En effet, alors que l'adoption internationale a triplé en vingt ans, l'adoption nationale a, quant à elle, réduit de moitié. Face à ce constat, cette institution fait état de plusieurs propositions pour faciliter l'adoption d'enfants nés en France. Pour avoir travaillé sur ce sujet et déposé deux propositions de loi en ce sens, il la remercie de bien vouloir lui faire part des réflexions de son ministère visant à l'amélioration de la procédure existante, et ce dans l'intérêt de l'enfant, et de lui indiquer dans quels délais le projet de loi présenté en avril 2009 sera soumis à l'examen de notre assemblée.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Gérard](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101733

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2193

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)